

Les divers pictogrammes

A. les pictogrammes d'avertissement

Matières inflammables



Le signal de sécurité doit indiquer un local ou un lieu où de semblables substances qui s'enflamment facilement sont utilisées. Les accès à ces locaux doivent donc être pourvus du signal d'avertissement de même que les portes des dépôts et les armoires de stockage. _Les dépôts de liquides inflammables doivent de toute façon être pourvus du signal " flamme nue interdite et défense de fumer ". _Le symbole du signal de sécurité correspond à celui qui doit figurer sur les étiquettes apposées sur les emballages des substances inflammables.

Matières explosives



Ce pictogramme avertit des dangers que présentent les matières explosives. _Ce sont les accès aux locaux ou aux lieux de travail dans lesquels on utilise ces substances qui doivent être pourvus du pictogramme. _Le symbole du signal de sécurité correspond à celui qui doit figurer sur les étiquettes apposées sur les emballages des substances explosives.

Risques électriques



Ce signal renseigne des dangers potentiels dus à l'électricité : électrocution ou brûlures. _Ce signal doit être placé sur les canalisations et les appareils à haute ou moyenne tension. _Ce signal ne doit pas être placé sur la partie dangereuse d'installation sous tension elle-même mais bien à un endroit

qui en est proche mais où il n'existe pas de danger réel. _Le R.G.I.E. prévoit des dispositions particulières concernant la signalisation des supports de lignes électriques. _Si une telle installation existe sur votre site, il est obligatoire de respecter cette réglementation. _Le Département impose en outre la signalisation de tous les tableaux électriques par ce pictogramme.

B. Les pictogrammes de lutte contre l'incendie

Téléphone pour la lutte contre l'incendie



Ce pictogramme permet de signaler un téléphone entrant en communication avec la standardiste pour l'avertir d'un début d'incendie ou d'un danger. Cette personne peut alors alerter les équipiers de première intervention et faire l'annonce auprès du Service Régional d'Incendie. _Ce téléphone peut aussi, durant un sinistre, permettre aux équipiers de première intervention de donner des informations au Central sur la situation et son évolution.

Extincteurs



Celui-ci vise à signaler la présence d'extincteur(s) portatif(s), mobile(s) sur roues ou d'unités mobiles d'extinction. _Il ne vise pas les installations d'extincteurs fixes comme pour les chaudières ou les complexes informatiques.

Lance à incendie



Ce signal permet de signaler la présence d'une lance à incendie, d'un dévidoir à alimentation axiale ou d'une armoire pour hydrant à alimentation axiale. **Ce pictogramme remplace donc le pictogramme H.**

Chemin vers un matériel de lutte contre l'incendie



Cette flèche de direction montre le chemin vers un matériel de lutte contre l'incendie. _Afin de ne pas être confondu avec la direction d'une issue de secours, il doit être accompagné d'un second pictogramme précisant la nature du dispositif de lutte. _Existe dans les autres directions :

Echelle à incendie



Ce signal permet de signaler la présence d'une échelle à incendie dans l'établissement.

C. Les pictogrammes de signalisation de sécurité

Emplacement et direction d'une sortie habituelle



Le signal doit être placé près d'une porte pour indiquer qu'il s'agit d'une sortie habituellement utilisée. Il est préférable de ne pas le placer sur la porte afin que le signal soit visible même porte ouverte. Au-dessus d'une porte, le pictogramme sera toujours placé la flèche vers le bas. S'il n'y a pas de place libre au-dessus de la porte pour recevoir le signal, on peut également l'apposer à côté de la porte, mais alors, de préférence, du côté opposé aux charnières sans quoi il ne serait plus visible quand on ouvre la porte. Le signal peut se présenter dans une autre position pour indiquer la direction d'une sortie comme par exemple :



Il doit être éclairé par un éclairage de secours afin de permettre l'évacuation des personnes lorsque l'éclairage artificiel fait défaut.

Chemin vers un poste de secours ou un dispositif de sauvetage



Cette flèche de direction montre le chemin vers un poste de premiers secours ou un poste de sauvetage. La flèche peut marquer des directions différentes

Afin de ne pas être confondu avec la direction d'une issue de secours, il doit être accompagné d'un second pictogramme précisant la nature du dispositif de sauvetage.

Direction d'une sortie de secours



Ce pictogramme doit être utilisé pour indiquer le chemin à suivre pour atteindre une sortie de secours. _Un signal symétrique à celui présenté est utilisé dans le cas d'une sortie de secours vers la droite.



Pour ce qui est des longs couloirs rectilignes, le présent pictogramme peut être suspendu au plafond pour améliorer la visibilité du chemin d'évacuation.

Ces pictogrammes doivent être éclairés par un éclairage de secours afin de permettre l'évacuation des personnes lorsque l'éclairage artificiel fait défaut.

Téléphone pour le sauvetage et les premiers secours



Ce pictogramme permet de signaler un téléphone entrant en communication avec la standardiste pour lui signaler un accident. Cette personne peut alors alerter les secouristes et demander l'intervention auprès d'un service de secours (médecins, 100, ...). _Ce téléphone peut aussi servir aux secouristes pour donner des informations au Central sur l'état de l'accidenté et l'étendue des blessures

Emplacement d'une sortie de secours



Ce signal est à placer au-dessus de la porte de la sortie de secours. S'il n'y a pas de place au-dessus de la porte, les mêmes recommandations que pour les portes de sorties courantes sont à observer. _Il doit être éclairé par un éclairage de secours afin de permettre l'évacuation des personnes lorsque l'éclairage artificiel fait défaut.

Civière



Ce signal permet d'indiquer le lieu où est placée la civière dans l'établissement tant en précisant les chemins d'accès que les portes des locaux où elle est entreposée.

Numéros d'étages



Ce signal est à placer sur tous les paliers. Il doit reprendre le numéro de l'étage correspondant. _La numérotation commence au rez-de-chaussée par le zéro et est incrémentée de 1 à chaque étage supérieur au rez-de-chaussée. Les étages en sous-sol sont comptés négativement.

	Indication du pictogramme
Etages supérieurs	+ n° de l'étage
Rez-de-chaussée	0
Etages inférieurs	- n° de l'étage

Douche de sécurité



Ce signal permet d'indiquer la présence d'une douche de sécurité. Cette installation est distincte d'une douche classique notamment au niveau des solutions de rinçage qui sont spécifiques aux risques présents dans l'établissement.

Poste de premier secours



La porte du local de secours et de soins d'urgence doit être marquée de ce pictogramme. _Il pourra être éventuellement être apposé sur les endroits ou les locaux où l'on range le matériel de premiers soins.

Douche oculaire



Ce signal permet d'indiquer la présence d'une douchette de rinçage pour les yeux. Une telle installation permet un rinçage rapide des yeux en cas de projections ou d'irritations cutanés, notamment après contacts du globe oculaire avec des produits corrosifs.